



GARANTIE

**EliteProELCD - EliteProELCDRM1U - EliteProELCDRT2U –
EliteProELCDRTXL2U - EliteProELCDRTXL5U**

1/ GARANTIE

1.1 - Garantie standard :

- Matériel concerné :

**EliteProELCD - EliteProELCDRM1U - EliteProELCDRT2U –
EliteProELCDRTXL2U - EliteProELCDRTXL5U**

1.1.2 - Durée de la garantie : 3 ans.

1.2 - Conditions générales de la garantie :

1.2.1 - Les produits de protection électrique NITRAM cités sont garantis contre tout vice de fabrication pendant une période de trois (3) ans à partir de la date initiale d'achat.

1.2.2 - Dans la mesure où l'examen effectué par NITRAM confirme la défectuosité de l'appareil, la responsabilité de NITRAM en vertu de la présente garantie se limite :

**EliteProELCD - EliteProELCDRM1U - EliteProELCDRT2U –
EliteProELCDRTXL2U - EliteProELCDRTXL5U**

1.2.3 - Pendant les trois ans, NITRAM s'engage à échanger gratuitement l'appareil par un appareil neuf de même type et de qualité équivalente dès que le besoin s'en fait sentir. Le Port aller retour en tarif messagerie restant à la charge de NITRAM(FRANCE métropolitaine uniquement).

1.2.3 - Dans le cas où l'appareil défaillant a été remplacé par un appareil neuf, la garantie continuera à s'appliquer comme s'il s'agissait de l'appareil initial. En particulier, la date de début de garantie reste celle de la date d'achat de l'appareil défaillant remplacé.

1.2.4 - La présente garantie sera nulle si :

l'appareil a été réparé ou modifié par des personnes ou sociétés non autorisées.

l'appareil a fait l'objet d'un usage abusif, ou s'il a été utilisé de manière non conforme au mode d'emploi ou aux conditions d'emploi exprès ou implicites (tension et intensité nominales par exemple).

l'appareil choisi ne correspond pas en type (série) ou en puissance à l'installation et que NITRAM n'a pas été consulté directement pour effectuer ce choix, ou que les informations techniques communiquées à NITRAM pour effectuer le choix ne correspondent pas à la réalité (Mauvaises puissances communiquées, nombre et types d'appareils connectés incorrects , etc...).

1.2.5 - NITRAM ne pourra être tenu responsable de tout inconvénient, de tout frais ou dommage résultants de l'utilisation d'appareils fabriqués ou vendus par NITRAM